

LA TRIBUNE LYONNAISE

JOURNAL INDÉPENDANT

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : Rhône et départements limités... 5 fr. 4 an. 18 fr.
France et Alsace... 6 fr. 10 »
Union postale... 7 fr. 12 »

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A. LEFÈBURE, Directeur et Rédacteur en chef.
33, RUE THOMASSIN, 33

adresser au Directeur toutes les Communications et Correspondances concernant
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

ANNONCES :

Anglais, 4^e pag. La ligne. 5 fr. 50 Réclames... 1 fr. 50
A la 1^{re} page... 2 » Chronique... 2 50

Les Annonces sont reçues : — A LYON, au Bureau du Journal
33, rue Thomassin; — A Paris, à l'Agence Ewig, 9, rue d'Amboise

AVIS

Nous rappelons à nos abonnés qui n'ont pas réglé leur abonnement, qu'ils aient à nous en faire parvenir le montant afin d'éviter les frais de présentation de quittance à domicile. Le meilleur mode de couverture consiste dans l'envoi de timbres-poste ou d'un mandat-poste à l'adresse du Directeur.

Où en sommes-nous ?

On nous demande où en est l'enquête administrative ordonnée par l'Etat au sujet de nos revendications. Nos députés, que nous avons vu avant leur retour à Paris, nous ont promis de nous secourir énergiquement dans la campagne que nous menons contre tous les abus et de nous aider à obtenir enfin la justice qui nous est due.

C'est donc à eux que nous en référons, et nos lecteurs s'en convaincront bientôt. Qu'ils veuillent donc bien nous accorder un dernier crédit de huitaine. Ils verront que le droit de désinfectage de trois francs par wagon ne tardera pas à disparaître ou à être singulièrement abaissé.

Promesse nous est faite aussi que nous obtiendrons prochainement satisfaction au sujet d'une gare à bestiaux établie non loin du marché de Vaise, par les soins de la Compagnie P.-L.-M., qui reconnaît le bien fondé de nos réclamations.

Quant à l'unité d'abattoir et de marché, c'est là une question complexe où les avis sont partagés parmi les membres de notre Conseil municipal. Tous sont d'accord sur le principe ; mais tandis que les uns opinent pour Vaise, l'administration semble incliner vers la Mouche. Il importe que les syndicats s'entendent et fassent prévaloir la solution la plus conforme à leurs intérêts et aux intérêts des masses qui consomment, car nous ne séparerons jamais la cause des consommateurs et celle des producteurs. Il y a là une solidarité que nous avons toujours eu à cœur de faire ressortir et de défendre. Nous comptons donc, en cette occurrence, sur les renseignements et l'activité des diverses corporations, dont relève l'alimentation publique.

En ce qui concerne la suppression du passe-debout et des heures réglementaires pour la circulation des suifs, elle a été proposée, par le regretté M. Obissier, à notre Conseil municipal, qui ne peut manquer de l'accepter. Du moins c'était là la conviction, l'espoir et la promesse de M. le Directeur de l'octroi, de qui nous le tenons personnellement. Il n'y a donc plus qu'un peu de patience à prendre.

Sur tous les autres points, où nos réclamations ont porté, obtiendrons-nous la même satisfaction ? Si nous nous en rapportons à la volonté qui nous anime et à l'esprit d'équité qui doit régner ailleurs, nous sommes sans inquiétude sur le succès final. Quand on ne défend que des causes justes, on est sûr de triompher : c'est notre cas. Si quelques obstacles se dressent entre nous et le but à atteindre, nous saurons les écarter et au besoin les renverser.

Il reste les questions de marchés, de voirie, d'inspection des viandes et des subsistances : nous avons déjà obtenu des améliorations, nous obtiendrons les restes.

Du reste, nous ne voulons pas établir le bilan de nos luttes et de nos victoires ; car tant qu'il nous reste quelque chose à faire, nous n'avons point le droit de nous reposer. Mais nous tenons à constater que le passé nous est un encouragement pour l'avenir.

Voici l'heure de nous occuper des remaniements des tarifs d'octroi. On a vu que nous sommes prêts à prendre position : nous n'hésiterons pas, ici comme toujours, à dire ce que nous croyons être la vérité et à défendre ce que nous croyons être le droit. Les contribuables peuvent compter sur nous.

Cela nous ramène aux lourdes taxes qui pèsent sur la fabrication des bougies et qui favorisent, sans rime ni raison, les autres modes d'éclairage. En est-il aucun cependant qui soit plus national et qui mérite davantage les dégrèvements tant des municipalités que de l'Etat ? Les matériaux que nous accumulons à cet égard ne laisseront aucun doute dans les esprits, même les plus prévenus.

Loin donc d'abandonner la cause de la stéarinerie lyonnaise, nous allons la reprendre, la soutenir et tenter d'améliorer la situation impossible qui lui est faite.

A bientôt.

Nous ne voulons pas revenir aujourd'hui sur notre dernier article, relatif aux heures d'estampillage dans les abattoirs ; mais nous informons nos lecteurs que notre Conseil d'administration a fait à cet égard une première démarche auprès de M. le Maire de Lyon. Le chef de notre municipalité a écouté avec attention les plaintes qui lui ont été portées et en a pris bonne note. Il nous a assigné un nouveau rendez-vous pour aujourd'hui même, et nous aimons à croire que prompt satisfaction sera donnée aux réclamations si légitimes de la boucherie et de la charcuterie lyonnaise.

UNE BONNE PROPOSITION

Nous ne cessons de demander que toutes les saisies opérées par le service d'inspection des viandes puissent être défrayées à une commission formée par les professeurs de l'Ecole vétérinaire. C'est le même ordre d'idées qui a inspiré MM. Ch. Gailletou fils, Julia, Pasquet, Bessière et Robin, conseillers municipaux, dans la proposition qu'ils ont déposée entre les mains de l'administration et dont voici le texte :

« Sous un régime républicain, les administrations gouvernementales, départementales et communales doivent protection à tous les intérêts.

« Pour que cette protection soit efficace il faut qu'elle trouve des garanties dans les institutions républicaines, supprimant l'omnipotence dans tous les services administratifs.

« Or, M. le Directeur de l'Octroi de Lyon est omnipotent dans les transactions qui ont lieu à la suite des procès-verbaux faits par ses agents. Il décide seul, et en dernier ressort, de l'application du maximum ou du minimum de l'amende.

« Peut-il conserver des pouvoirs aussi souverains sans exposer tous les intérêts à de très graves préjudices ?

« Pour remédier aux inconvénients que présente cette situation, nous avons l'honneur de proposer au Conseil la nomination d'une commission de cinq membres, composée : du maire ou de son délégué, de deux conseillers municipaux, d'un industriel et d'un commerçant domiciliés à Lyon.

« Cette commission examinera tous les procès faits par l'Octroi, et prononcera sur les transactions après avoir entendu contradictoirement les parties.

« Cette commission siégera à l'Hôtel de Ville tous les premiers jours du mois.

« Un secrétaire spécial nommé par le conseil municipal sera attaché à cette commission pour rédiger le procès-verbal de chaque séance. »

Tribune des Reclamations

Inspection des viandes foraines. — Les bouchers de la campagne qui amènent leurs abats à l'abattoir de Vaise sont obligés d'arriver avant 9 heures pour l'inspection à laquelle les viandes sont soumises. Est-ce que MM. les Inspecteurs ne pourraient pas prolonger leur service jusqu'à 10 heures ?

Les bouchers du dehors viennent en même temps au marché et c'est à 10 heures que le marché s'ouvre. Pourquoi leur faire perdre une heure ? Et s'ils arrivent en retard, ils doivent rester jusqu'à 3 heures et demie et même 4 heures pour que l'inspection recommence à fonctionner. Mais c'est à 1 heure que le marché finit. Pourquoi les inspecteurs ne recommenceraient-ils pas leur service à 2 heures au moins ? Nous demandons en conséquence que le bureau d'inspection des viandes foraines, s'il ne peut devenir permanent, reste ouvert jusqu'à 10 heures du matin et s'ouvre à partir de 2 heures de relevée.

On ne peut ainsi condamner des gens — qui paient des impôts et des droits — à perdre plusieurs heures par journée. Si les inspecteurs sont peu nombreux ou aiment à prendre du bon temps, qu'on en augmente le nombre ; mais de grâce qu'ils se tiennent à la disposition de ceux qui réclament leurs services. Ce n'est que justice.

Le maire de Lyon nous prie d'insérer la note suivante :

Le service d'inspection des viandes de boucherie a opéré les saisies indiquées ci-après pendant le mois d'avril 1882 :

1 boeuf, — 3 vaches, — 5 chevaux, — 1 veau, — 4 porcs, — 7 moutons, — 7 chèvres, — 217 chevreaux, — 315 kilos viande fraîche, — 29 kilos salaisons, — 90 abats d'espèces diverses.

La visite des viandes foraines a porté sur 198,547 kilos (ainsi divisés : viande fraîches 136,664, — viandes salées 61,883).

En échange, nous prions l'administration de vouloir bien prendre en très sérieuse considération nos réclamations au sujet des droits et des garanties qu'il importe d'accorder aux propriétaires des bêtes saisies.

Faut-il que nous les rappelions dans chacun de nos numéros ?

ÉTATS-UNIS ET FRANCE (1)

Pour la culture des pommes de terre, les Américains présentent forcément, en raison du système extensif de leurs exploitations rurales, un état d'infériorité marqué sur les Etats d'Europe. Ils n'en produisent guère que 42 millions d'hectolitres par an, tandis que la France en récolte le double, et l'Allemagne le quadruple.

Mais le grand triomphe de l'agriculture des Etats-Unis, ce sont les cultures industrielles.

Tandis que dans l'Amérique espagnole les colons avaient la fièvre des métaux précieux et ne s'occupaient que de la recherche de l'or et de l'argent, tandis que ceux du Canada cherchaient dans les produits de la chasse et dans le commerce des fourrures le moyen de gagner de l'argent, les pionniers des Etats-Unis avaient le bonheur d'introduire dès les premiers jours de la colonisation, dans leurs cultures, une plante admirablement appropriée à leur sol et à leur climat le *tabac*. Leurs gouverneurs comprenant que la base la plus solide pour assurer le développement du pays était le capital acquis par le travail agricole et qu'il ne suffit pas d'assurer aux habitants leur subsistance, en favorisèrent la culture de tout leur pouvoir. Grâce à elle, les agriculteurs ont pu acquiescer ce qui manque le plus à toute colonie naissante, le *capital*, et l'Amérique y a trouvé les premiers éléments de sa prospérité et de son commerce au dehors, le coton est venu ensuite s'ajouter à cette plante à la fin du siècle dernier, et a doté les Etats du sud de la plus riche culture industrielle qui soit au monde.

Après la guerre de l'indépendance, ces deux cultures éminemment productives prirent une nouvelle extension et atteignirent bientôt les plus grandes proportions. Les derniers documents sur la production du tabac aux Etats-Unis sont contenus dans le tableau suivant :

Années	Poids en millions de livres, 0,453 gr.	Valeur en millions de dollars, 5 fr.
1870	385	38.5
1871	426	41.7
1872	480	49.9
1873	506	52
1874	515	54.6
1875	522	44.8
1876	535	39.6
1877	580	40.6
1878	592.5	22.4
1879	391.3	22.7

En 1860, la culture du coton ne fournissait pas moins de 1,065,400,000 kilogr. qui, exportés presque tout en Europe, rapportaient aux Etats-Unis une somme de 1 milliard de francs.

La guerre de sécession a compromis un moment cette prospérité inouïe ; les plantations avaient été dévastées, les bâtiments incendiés, les magasins pillés et détruits. Ces maux étaient déjà bien grands, la paix vint encore les accroître. L'abolition de l'esclavage enleva aux planteurs les bras qui leur étaient indispensables. Les nègres, émancipés et abandonnés à eux-mêmes, désertèrent le travail maigre l'appât de salaires énormes (de 20 à 25 fr. par jour) ; c'est à peine si les plus laborieux consentirent à travailler un jour sur deux ; la ruine de cette culture paraissait imminente. D'autres auraient pu se décourager et abandonner la situation ; les planteurs américains après le premier moment d'effroi se sont remis à l'œuvre avec une énergie sauvage ; et aujourd'hui, grâce à la propagation d'un outillage meilleur, à l'importation des coolies des Indes, et surtout de travailleurs ciinois, ils ont regagné le terrain perdu.

En effet, la production qui, en 1867, était tombée à 300,000 balles de 200 kil., était remontée à 3 millions de balles en 1870 et se trouve, pour 1880-81, à 5,937,000.

Les produits et les profits des autres cultures s'effacent, on doit le comprendre, devant de tels chiffres, aussi ne nous y arrêtons-nous pas.

Nous devons toutefois une mention aux efforts faits pour ajouter dans les Etats-Unis, à ces deux grandes et merveilleuses cultures industrielles, celle de la betterave à sucre et de la vigne.

(A suivre) A GANEVAL
Directeur du Monde industriel et commercial.

(1) Suite du n° 37 du samedi 13 mai 1882.

LE CRÉDIT A L'AGRICULTURE

La conception de l'instrument de crédit, destiné à contribuer au relèvement de l'agriculture française, paraît bien étonnamment laborieuse.

Les matériaux (nous ajouterions volontiers « ni la bonne volonté »), ne manquent cependant pas au ministère.

Il a notamment la grande enquête, faite au moyen des conseils généraux, qui, on l'affirme, contient, avec bien des « desiderata », tous les éléments nécessaires pour l'établissement d'un projet de loi destiné à faire cesser tant de souffrances.

Les journaux ont publié en ces derniers temps des notes bien incomplètes et insuffisantes sur le projet en question.

Nous attendions le dépôt du projet lui-même sur le bureau du Parlement, avec une impatience bien légitime.

Pourquoi ce dépôt n'est-il pas encore effectué ?

On ne peut admettre un moment d'hésitation.

Certes, le commerce et l'industrie ont bien la Banque de France. La propriété immobilière, le Crédit foncier, et l'agriculture n'aurait aucune caisse où elle pût aller puiser !

Il y a là un déni de justice à réparer au plus tôt.

Et qu'on y songe bien :

Il faut que la petite exploitation agricole, si infime qu'elle puisse être, ait la faculté de s'alimenter aux mêmes sources de crédit et avec la même facilité que la grande.

Il faut que les avances obtenues ne soient point un obstacle au mouvement commercial de l'agriculture qu'il faut au contraire activer et développer.

Il faut que la pratique du futur établissement de crédit « fasse naître l'association agricole », qui créerait tant de facilités nouvelles et ferait affluer vers nos campagnes délaissées la vie et le mouvement qui leur manquent.

Il faut que la solution des difficultés soit confiée, non au tribunal de commerce qui est trop éloigné, ni au tribunal civil, qui est « trop judiciaire » (si on peut s'exprimer ainsi), mais à la justice de paix, toujours paternelle et bienveillante et « si entendue, qu'elle est destinée à être le pivot de notre nouvelle organisation judiciaire. »

Il faut enfin, pour que le prêt à l'agriculture produise de bons résultats et non des ruines, qu'il soit fait à longs termes (la durée du bail par exemple), pour tout ce qui constitue le fonds de l'exploitation, et à des époques de remboursements plus rapprochées pour tout ce qui a rapport aux dépenses annuelles : ensemencements et réparations des instruments.

Nous en avons la conviction, une telle institution de crédit, jointe à la révision du régime fiscal de la propriété foncière et à la pratique d'une décentralisation sérieuse et sincère, rendrait une nouvelle vie à l'agriculture, repeuplerait nos campagnes abandonnées et dégagerait les villes où l'on s'étouffe, le tout pour le plus grand avantage de notre pays.

Il est à désirer que le gouvernement le comprenne ; il est si bien placé et servi pour ce qu'on ne peut se faire à l'idée des retards qu'il met à la présentation d'un projet de loi si vivement réclamé par l'opinion publique.

POLICE SANITAIRE DES ANIMAUX

L'application de la loi du 21 juillet 1882 rencontre des difficultés dans quelques régions, parce que ses principales dispositions ne paraissent pas suffisamment connues. C'est pourquoi M. le ministre de l'agriculture a fait rédiger, en ce qui concerne la péripneumonie contagieuse, un avis que nous reproduisons, parce qu'il résume les démarches faire par les agriculteurs intéressés :

Un certain nombre de propriétaires de bestiaux, invoquant les dispositions de la loi du 21 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux, ont adressé au ministre de l'agriculture des demandes d'indemnité pour la perte de bêtes bovines mortes des suites de la péripneumonie contagieuse ou abattues dans des conditions irrégulières.

La question des indemnités accordées en péripneumonie contagieuse est réglée par l'article 17 de la loi précitée, lequel est ainsi conçu :

« ... Il est alloué aux propriétaires d'animaux abattus pour cause de péripneumonie contagieuse ou morts par suite de l'inoculation, en vertu de l'article 9, une indemnité ainsi réglée :

« La moitié de leur valeur avant la maladie, s'ils en sont reconnus atteints ;
« Les trois quarts, s'ils ont été seulement contaminés ;

« La totalité, s'ils sont morts des suites de l'inoculation de la péripneumonie contagieuse.

« L'indemnité à accorder ne peut dépasser la somme de 400 fr. pour la moitié de la valeur de l'animal ; celle de 600 francs pour les trois quarts, et celle de 800 fr. pour la totalité de sa valeur. »

Les renseignements qui suivent indiquent aux possesseurs de bestiaux les formalités qu'ils ont à remplir en ce qui concerne la péripneumonie contagieuse.

Dès que l'existence de la maladie est soupçonnée, le détenteur ou le gardien des animaux doit en faire la déclaration au maire de la commune, qui enregistre cette déclaration et en donne récépissé. Il doit, de plus, séquestrer immédiatement l'animal ou les animaux soupçonnés.

Le maire, de son côté, aussitôt qu'il a été averti, fait procéder à la visite des animaux par le vétérinaire chargé du service des épizooties, ou par celui qui pourra être le plus tôt rendu sur les lieux, et il informe immédiatement le préfet si le rapport du vétérinaire conclut à l'existence de la péripneumonie contagieuse et, si le diagnostic de ce vétérinaire confirme celui de son confrère, le préfet donne, dans le délai de deux jours, l'ordre d'abattage et d'inoculation prévu par l'article 9 de la loi.

L'abattage s'applique à tous les animaux malades et l'inoculation à tous ceux qui, ayant été en contact ou ayant cohabité avec les animaux malades, se trouvent compris dans la déclaration d'infection. Toutefois, les propriétaires qui voudront livrer leurs animaux à la boucherie, au lieu de les laisser inoculer, pourront y être autorisés par le maire, qui déterminera les conditions dans lesquelles le transport à l'abattoir devra s'effectuer. Le sacrifice des animaux livrés à la boucherie étant purement volontaire, il ne peut allouer dans ce cas aucune indemnité.

L'abattage d'animaux simplement contaminés ne donne droit à l'indemnité prévue par la loi pour ces cas particuliers que lorsque l'abattage a lieu par ordre, et aux termes de l'article 9 de la loi, le ministre seul a qualité pour prescrire cette mesure.

L'abattage et l'inoculation sont précédés de l'estimation individuelle de chaque tête de bétail devant être abattue ou inoculée ; il est procédé à cette estimation par le vétérinaire délégué par un préfet et par un expert désigné par le propriétaire. A défaut de ce dernier, le vétérinaire délégué opère seul.

Procès-verbal de l'estimation est immédiatement dressé et déposé à la mairie ; il est ensuite contresigné par le maire, qui le communique au juge de paix du canton ; celui-ci le contresigne également et donne son avis sur l'expertise ; le procès-verbal est ensuite transmis à la préfecture, à laquelle il doit parvenir dans les cinq jours de sa date.

Après l'exécution de l'ordre d'abattage, les animaux abattus sont ouverts et procès-verbal de l'autopsie est dressé. L'étable ou la pâture qu'ils occupaient est évacuée et la désinfection doit suivre immédiatement.

Les animaux inoculés restent séquestrés pendant un délai de trois mois. Pendant tout ce temps la vente en est interdite, à moins que le propriétaire ne veuille s'en dessaisir pour livrer à la boucherie, ce qui peut avoir lieu dans les conditions indiquées plus haut. La séquestration n'implique pas, toutefois, pour ces animaux, l'interdiction absolue de sortir de l'étable ; ils peuvent être utilisés aux travaux des champs si le maire le permet et sous les précautions qu'il détermine sur l'avis du vétérinaire du service des épizooties pour la circonscription. Si, pendant ce délai de trois mois, les animaux inoculés viennent à présenter les symptômes de maladie qui ne soient pas uniquement le résultat de l'inoculation, le propriétaire doit en informer immédiatement le maire de la commune afin que celui-ci puisse provoquer la visite du vétérinaire des épizooties.

L'inoculation n'a pour effet de préserver les bêtes bovines de la péripneumonie contagieuse qu'autant que l'animal n'en avait pas déjà le germe avant l'opération. La péripneumonie contagieuse peut donc se déclarer parfois chez les animaux inoculés, et l'abattage de ces animaux doit alors être ordonné par l'autorité préfectorale, après accomplissement des formalités légales.

En cas de mort d'un animal inoculé, il doit être procédé à l'autopsie par le vétérinaire des épizooties, qui constate dans un procès-verbal qu'il remet au maire pour le transmettre à la préfecture, que ledit animal est mort des suites de l'inoculation, ou qu'il a succombé à la péripneumonie.

La demande d'indemnité doit être formée, à peine de déchéance, dans le délai de trois mois, à dater du jour de l'abattage ou de la mort de l'animal qui a succombé aux suites de l'inoculation. Elle doit être formée par l'intéressé et adressée au ministre de l'agriculture par l'intermédiaire du préfet du département ; elle doit être écrite sur papier timbré, ainsi que le prescrit la loi du 18 brumaire an VII.

Elle doit être accompagnée des pièces suivantes :

- 1° Une copie certifiée conforme par le maire de l'ordre d'abattage ou d'inoculation ;
- 2° Un certificat du maire attestant que l'abattage a reçu son exécution, ou, dans le cas de mort par suite de l'inoculation de la péripneumonie, un certificat du vétérinaire attestant que l'inoculation est réellement la cause de la mort ; ce dernier certificat doit être visé par le maire ;
- 3° Une copie certifiée de la déclaration faite à

la mairie par le propriétaire de l'apparition de la maladie dans s s établis; 4° Un certificat du maire constatant que le propriétaire s'est conformé à toutes les autres prescriptions de la loi et des règlements...

6° Un certificat du maire de la commune attestant que les animaux abattus étaient en France depuis trois mois au moins.

7° Le procès-verbal d'estimation des animaux dressés comme il est dit plus haut;

8° Le procès-verbal d'autopsie pour chaque animal abattu ou mort.

La clarté de ces observations permet d'espérer, dit le Fermier, que les agriculteurs pourront tous prendre à temps l's mesures qui leur assureront le bénéfice annuel des indemnités prévues par la loi.

En ce qui concerne la police sanitaire, nous pouvons assurer que l'Autriche-Hongrie est actuellement indemne de la peste bovine; mais de nouveaux cas de maladie ont été signalés dans la Bosnie, l'Herzégovine, la Turquie, de même que le fléau s'est vu dans l's provinces de la Russie, qui sont voisines, soit de la mer Noire, soit de la Baltique.

LA BALANCE DU COMMERCE

C'est un axiome favori des protectionnistes que la prospérité d'un pays se mesure à l'excédant de ses exportations sur ses importations.

On possède des tableaux de l'importation et de l'exportation pour 97 pays différents. Pour 45 pays, l'importation dépasse l'exportation; pour 42, c'est l'exportation qui est la plus forte.

Si on totalise leurs chiffres on trouve les résultats suivants: Importations..... 44.200 millions Exportations..... 40.150 —

Excédant des importations... 4.050 millions

Devant ces chiffres, que dira un protectionniste? Que les 87 pays, les plus riches du monde, pris ensemble, s'endetent de 4 milliards et plus par an?

Une simple remarque couperait court à cette théorie: le total des denrées qui s'exportent est nécessairement égal au total des denrées qui s'importent; autrement, d'où viendraient ces dernières?

Maintenant, comment expliquer la différence entre les valeurs exportées et les valeurs importées, si de part et d'autre les denrées sont les mêmes? Voici tout le secret: les marchandises exportées sont évaluées au départ et avant tout frais de voyage. Ce sont ces frais qui sont représentés par la somme de 4 milliards 500 millions: cette somme couvre les frais de transport et les frais d'assurance.

Prenez pour exemple l'Angleterre: Dans les trois années 1878-80, son commerce extérieur a atteint une moyenne de 174 milliards 250 millions; l'excédant moyen des importations a été de 2 milliards 975 millions. Mais il faut déduire de la les frais de navigation et d'assurances, qui sont rentrés à peu près complètement dans des poches anglaises, et qui se sont élevés en moyenne à 1 milliard 875 millions. Si bien que l'excédant des importations se trouve réduit à 1 milliard 100 millions.

Ajoutons que cette différence, l'Angleterre la régale largement, d'abord en prélevant par sa marine marchande environ 55 0/0 du fret total de l'univers ce qui donne à ajouter aux 1 875 millions ci-dessus une autre somme de 400 millions environ. Enfin, les capitaux anglais, dispersés dans le monde entier font le reste, et produisent en outre cet excédant d'épargne de 5 milliards par an, qui, s'accumulant dans la Grande-Bretagne, lui forment un prodigieux fonds de réserve.

Et voilà comment un peuple se ruine, en important 3 milliards de plus par an qu'il n'exporte.

LE LAIT

Le lait est considéré à juste titre comme un aliment complet; il contient, en effet, l'élément combustible ou respiratoire et l'élément plastique ou réparateur; on y trouve des matières azotées: caséine, albumine et lactoprotéine; une matière grasse: le beurre; une matière sucrée: sucre de lait; des sels: phosphate de chaux, de magnésie, de fer, de soude, chlorure de potassium, soude provenant de la décomposition du lactate de soude; cette richesse en sels, et plus particulièrement en phosphate de chaux, explique le développement facile du squelette chez l'enfant.

L'importance du lait dans l'alimentation est considérable. Il est chargé particulièrement de nourrir l'enfant avant l'apparition des dents; les altérations qu'il subit ou qu'on lui fait subir exercent une grande influence sur la mortalité des enfants.

Une vache produit en moyenne 7 litres de lait par jour, une chèvre un tiers de litre et une ânesse un litre.

La première altération du lait et la plus ordinaire est celle qui se produit naturellement au contact de l'air quand le lait est abandonné à lui-même. Le sucre de lait se décompose et forme de l'acide lactique: en un mot, le lait aigre; pour peu alors que la température ambiante s'élève ou qu'on le chauffe, la caséine se coagule: le lait tourne; pareil phénomène peut se produire à froid si l'acide lactique est formé en quantité suffisante.

Il ne faut pas confondre cette altération avec la formation de la crème. Si, en effet, on abandonne le lait à lui-même dans un endroit frais, les matières grasses, spécialement plus légères, tendent à monter à la surface pour y former une couche épaisse connue sous le nom de crème, laquelle contient, d'après M. Jeannier, 372 parties de beurre pour 1,000, avec une densité d'environ 1,020.

Le lait produit dans le cours d'une maladie

subit des altérations qui n'ont pas encore été étudiées d'une manière complète. Il est évident qu'un lait de cette provenance doit toujours être prosaïque de l'alimentation; les vaches phthisiques sont assez nombreuses dans les villes, et il y a lieu de se demander si leur lait ne contribue pas, dans une certaine mesure, à l'accroissement effrayant de la phthisie dans l'espèce humaine; on sait d'ailleurs par les belles expériences de Villemin, que la phthisie pulmonaire est inoculable.

On a constaté en Angleterre, depuis 1870, que le lait peut servir de véhicule aux germes de certaines maladies, comme les fièvres typhoïdes et éruptives.

M. le docteur Vallin (Revue d'hygiène, juin 1881), s'étonne, avec raison, que l'attention n'ait pas été attirée en France sur cette particularité, alors que les médecins et les hygiénistes anglais les plus éminents tels que Murchison, Buchanan, Ballard, Power, Cameron, Netten, Radcliffe, Russel, etc., affirment, après enquête, que le fait d'une ferme à propagé une épidémie limitée à la clientèle ordinaire de cette ferme. De ce nombre sont les épidémies de fièvre typhoïde de Marylebone, à Londres; de Parkhead, près de Glasgow, en 1873; d'Inchison, en 1870; les épidémies de diphthérie d'Adlestone et de Veybridge, en 1877, et enfin, de scarlatine de South-Kensington et de Saint-Andrews, en 1870.

Le lait se contaminait, soit parce qu'il avait passé une nuit dans une chambre de malade, soit parce qu'il avait été directement souillé par les mains de la fermière donnant des soins à son fils atteint d'une fièvre typhoïde, soit enfin parce que les vases qui le contenaient avaient été lavés dans une eau ayant déjà servi et renfermant des germes morbides.

GOMME ET GOMMEUX

Minuit: on sort du cirque. C'est un samedi, le grand jour, le jour élégant et mondain par excellence. On a appaui aux dislocations de l'acrobate à la mode; on s'est pâmé discrètement, comme il convient à des gens de bon ton, aux sauts de la jument de haute école passée étoile. On se sépare en prenant rendez-vous pour le prochain mardi au Français: après M. Loyal, l'ami des sportsmen, on fétera M. Coquelin, l'ami de Gambetta.

Contemplez les bons petits jeunes gens qui sont l'ornement indispensable de ces sortes de fêtes; fleurs de gomme et fleurs d'écurie. Admirez ces plates têtes de linottes, irréprochablement pompadées et lissées, aux favoris courts, la moustache rare et costumés de quel-facon? Le pardessus d'étoffe claire, très court, laissant dépasser les basques de l'habit, le chapeau tromblon, rappelant le temps de Ratapou, temps que ces petits messieurs regrettent, — c'est le chic.

Et les petits monstres! et comme je comprends bien ce cri du cœur d'un brave ouvrier qui, l'autre soir, voyant passer un de ces beaux fils, le suivit un instant des yeux, puis dit à mi-voix avec un haussement d'épaules: — Eh! vas donc, insecte!

Ecoutez-les parler, ces grotesques bonshommes. Ils causent chevaux ou femmes. Ecurie et chevaux panachés. Ils discutent les mérites du grand favori des courses prochaines, — à moins qu'ils ne vantent les qualités de Mile Chinchinette!

Et ils ont le plus souvent vingt-cinq ans à peine ces jeunes diables! A cet âge, il vous semble, n'est-ce pas, qu'on devrait avoir des préoccupations quelque peu différentes, songer un peu à ces grandes questions qui intéressent l'avenir du pays ou de la société, se passionner pour quelque noble idée ou quelque belle cause? Ah! oui! ils ont vraiment bien souci de tout cela!

Laissez-les donc détailler paisiblement la triomphante toilette de la Grande Iza ou le délicieux chapeau de Mile Fleur d'Absinthel. Il est véritablement triste de penser que dans une démocratie peut encore fleurir cette plante parasite qui s'appelle le gommeux.

Le gommeux: être lâche, mou, efféminé, inutile, consommant sans produire, — comme dirait un économiste.

Parfois funeste, avec cela: ne croyez-vous pas que c'est à ces réprochés qu'il faut attribuer la chute de ces filles du peuple, — qui eussent pu faire de beaux et solides enfants, les élever pour la patrie, en honnêtes citoyens, — et qui, au lieu de cela, s'en vont grossir le honteux roncage de la bicherie!

Voyez-les passer, en effet, ces femmes maigriées, aux coiffures empanachées, aux toilettes insolentes! Elles sont les dignes compagnes des plus petits messieurs qui les ont attirés dans leur fange.

Pouah! Quel spectacle! Mais quoi, vous, les hôtes assidus du Cirque ou de l'Hippodrome, vous ne vous sentez donc pas humiliés à la vue de ces gymnastes aux muscles puissants, de ces clowns au jarret souple.

Sans doute, c'est peu de chose pour vous que ces saltimbanques, ces vainglans pitres tout au plus bon à vous distraire un instant.

Et cependant ces misérables vous sont supérieurs; car ils ont au moins de la force, de la vigueur: ils ne sont pas comme vous éreintés fourbus, les molles vides.

Il est des sauteurs, qui, épris de leur art, un art inférieur, soit, mais enfin un art, — sont constamment à la recherche d'un exercice inédit, d'une audace nouvelle, et pourraient rendre pour devise: — Toujours plus haut!

Voire devise à vous, ne serait-elle pas, au contraire: — Toujours plus bas!

(Petit Parisien).

ACTES ET FAITS OFFICIELS

Ecoles des Arts et métiers — La commission régionale chargée du second examen pour l'admission aux écoles d'arts-et-métiers en 1882, s'ouvrira le 21 août, à Lyon, pour les départements du Rhône, Ain, Loire, Drôme et Saône-et-Loire; le 25 août, à Chambéry, pour les départements de la Savoie, Haute-Savoie, Isère et Hautes-Alpes.

Ecole navale. — Les compositions pour le concours d'admission à l'école navale se feront simultanément dans tous les centres d'examen, les lundis 5, mardi 6 et mercredi 7 juin.

Les examens oraux commenceront à Paris le lundi 3 juillet, et se continueront successivement à Lyon, Toulon, Toulouse, Bayonne, Ro-

chefort, Lorient, Brest, Cherbourg, Dunkerque et Nancy.

Lycée de jeunes filles. — Le Conseil municipal de Lyon, sur le rapport de M. Bessières, a adopté les propositions de l'administration pour la location de l'immeuble occupé par l'institution Poncin, quasi des Brotteaux, dans le but d'y installer, dès le mois d'octobre prochain, un lycée de jeunes filles.

Ecole supérieure de guerre. — Les cours de l'Ecole supérieure de guerre viennent d'être terminés.

Les officiers des deux divisions se disperseront pour entreprendre leurs voyages annuels. Il seront de retour à Paris pour les examens de passage et de sortie, dont la date est fixée au 8 novembre.

A la fin du mois, les élèves de cette Ecole doivent quitter Paris, pour exécuter la série des travaux extérieurs qu'il sont appelés à faire, par l'ordre du ministre de la guerre et sous la direction du commandant de l'Ecole.

Examens de l'Instruction primaire — Des arrêtés du ministre de l'Instruction publique ouvrent:

Pour le 3 juillet, une session ordinaire d'examen pour les deux brevets de capacité; Pour le 7 juillet, une session d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions de professeurs d'instituteurs ou d'institutrices;

Pour le 2 octobre, une session extraordinaire d'examen pour le certificat d'aptitude au professorat des écoles normales, exclusivement réservé à des catégories désignées de candidats; Pour le 2 octobre, une session d'examen pour le certificat d'aptitude pédagogique;

Pour le 20 octobre, une session d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire, de directeur et de directrice d'école normale.

Banque de France. — Un concours sera ouvert au siège de la Banque de France, à Paris, le 23 juillet prochain, pour l'admission aux emplois de commis titulaires.

Les jeunes gens qui auront l'intention d'y prendre part devront s'adresser au secrétariat général, afin de se procurer le programme de l'examen et l'indication des conditions et formalités à remplir.

Election. — Les électeurs du canton de Limonest seront convoqués pour le dimanche 4 juin, à l'effet de nommer un conseiller général, en remplacement de M. Terver, démissionnaire.

Taxe de pain. — A dater du 16 mai 1882, le prix du kilogramme de pain de ménage, vendu chez les boulangers, est fixé à 41 cent. La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à 38 cent.

Chemin de fer de St-André-le Gaz à Chambéry. — On vient de terminer le revêtement du tunnel de l'Ejine, dont la longueur totale est de 3,062 mètres.

L'état d'avancement des travaux sur la section entière nous permet de placer l'époque de son ouverture au printemps de 1883.

La distance actuelle de Lyon-Chambéry, par Ambérieux-Culoz est de 138 kilomètres; elle ne sera plus que de 103 kilomètres, en empruntant le nouvel itinéraire.

Dans un an, tout le transit de Lyon pour l'Italie, et vice versa, passera donc par Saint-André-le-Gaz.

Société de Géographie de Lyon. — Dans sa dernière séance, le comité d'action a décidé d'établir, cette année, un concours géographique entre les élèves des écoles primaires supérieures (Garçons et filles).

MM les Directeurs et Mmes les Directrices de ces établissements trouveront à la Société de Géographie, qui de Retz, 23, les renseignements sur le programme et la date de ce concours, qui est indépendant de celui qui a déjà été annoncé pour les écoles primaires du 1er degré.

L'Eclipse du 17 mai — Le soleil et la lune n'ayant au-dessus d'eux aucune municipalité qui les exonère de l'exécution de leur cahier des charges célestes, ont exécuté leur programme avec une exactitude parfaite.

Le phénomène a été parfaitement visible pour tous ceux que la bise n'avait point retenus sous leur édon.

La lune a occulté le tiers à peu près du disque solaire, mais la lumière du jour n'a été diminuée que d'une façon presque insensible. De nombreux curieux ont assisté à ce phénomène, qui se renouvelle fort rarement.

Avis aux propriétaires de chiens. — La Société centrale pour l'amélioration des races de chiens, fondée par le Cercle de la chasse, 1, boulevard Malesherbes, a obtenu, pour son exposition annuelle, la terrasse des Tuileries.

Un minimum de 10.000 francs de prix est affecté à cette exposition dont les programmes vont être envoyés aux intéressés. L'exposition aura lieu du 3 au 11 juin prochain.

Notes et Renseignements

Un déménagement. — La ville de Lyon a loué rue Bât-d'Argent un immeuble important où le Conseil municipal a décidé d'installer les services suivants:

- 1° Inspection de la boucherie; 2° Inspection des marchés; 3° Laboratoire d'essais sommaires, sous la direction de l'expert chimiste; 4° Service des voitures; 5° Service de la vaccination gratuite.

Un million par mois d'augmentation. C'est le résultat de la comparaison entre le produit (83.544.000 fr.) de l'impôt sur le tabac pendant le premier trimestre de 1881 et celui (86.534.000 fr.) du premier trimestre de 1882. Richelieu, qui a le premier imposé les tabacs, se frotterait les mains en voyant ce qu'un peuple peut dépenser en f. ce... profitable aux caisses de l'Etat.

On écrit de Nancy: — Les fermiers à négricains, avant de placer leurs enfants dans un collège demandent s'il y a un professeur d'agriculture; ils demandent aussi le nom et l'âge de ce professeur (il paraît que

l'étude de l'agriculture demande une certaine expérience dans le nouveau monde). Si, par hasard, le collège n'a pas à demeure un professeur spécial d'agriculture, on va frapper à une autre porte. Comme les agriculteurs américains ont compris qu'ils ne voulaient pas devenir des bêtes de somme ou des moutons, la première chose qu'ils exigent c'est l'enseignement professionnel de l'agriculture; c'est pourquoi il n'est pas rare de rencontrer dans une seule province plus de 150 (Agricultural colleges), collèges d'agriculture.

En France, dans une ville de 100.000 habitants, un professeur se présente un jour au lycée de cette ville, montre au proviseur plusieurs lettres de parents demandant des répétitions d'agriculture pour leurs enfants placés dans ce lycée. Il fut répondu par le proviseur à ce professeur: « L'agriculture est la mère nourricière de l'humanité, certainement, mais les règlements universitaires ne permettent pas d'introduire un ENSEIGNEMENT NOUVEAU sans l'autorisation du ministre.

Le sucrage des vins. — Un député du Pas-de-Calais, M. Desprez, ainsi que plusieurs de ses collègues, ont déposé à la Chambre des députés une proposition de loi relative au sucrage. Ce projet de loi autoriserait l'usage du sucre dénaturé pour le sucrage des vins à la cuve, moyennant un droit de 10 fr. par 100. Ce projet ne contient qu'un article dont voici le texte:

« Les sucres employés au sucrage des vins, avant la fermentation sont passibles d'un droit de 10 fr. par 100 kilogrammes, à condition qu'ils soient préalablement dénaturés, soit dans les fabriques, soit dans les entrepôts.

« Un règlement d'administration publique déterminera les conditions de dénaturation. » Les auteurs de la proposition ne voient dans ce dégrèvement aucun empêchement à la consommation du sucre de suivre son cours ascensionnel. Suivant eux, ce projet ne grèverait point le Trésor, et, enfin, il concilierait à la fois les intérêts des viticulteurs et des producteurs de betteraves.

M. Léon Say se range du côté de cette proposition, mais il a fait tout-fois quelques réserves, en disant que cette question n'exige pas une solution immédiate, en regard à la situation créée par la loi du 19 juillet 1881.

Travailleurs militaires. — Voici de nouveaux renseignements qui nous parviennent au sujet de cette question:

Comme les années précédentes, des travailleurs militaires pourront être mis cette année à la disposition des cultivateurs, à l'époque des récoltes.

A cet effet, il sera accordé, dans les conditions déterminées par les circulaires ministérielles, des permissions, savoir:

De trente jours, aux militaires se rendant comme travailleurs agricoles dans leurs familles, lorsque ces familles résident au loin; de vingt jours aux militaires allant travailler chez les cultivateurs résidant à proximité de la ville de garnison.

Toutefois, pour ne pas trop dégarnir les corps, il ne sera mis à la disposition des agriculteurs que le nombre d'hommes jugé strictement indispensable aux besoins de chacune des régions agricoles.

En outre, ces travailleurs seront, autant que possible, désignés parmi les soldats qui sont dans leurs 2^e, 3^e et 4^e années de service. Ils seront fournis indistinctement par tous les corps de l'armée; mais, dans les armes de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, en vue des soins à donner aux chevaux et en raison de l'importance spéciale des hommes, le nombre en sera très restreint.

Musiques militaires. — Il paraît que, dans un certain nombre de régiments de cavalerie, les fanfares, qui ne devraient se composer que de trompettes, sont devenues de véritables musiques avec grosse-batterie, tambourins, flûtes et clarinettes. De là des non-valeurs et toutes sortes de trahissements dans le service.

Le ministre de la guerre a décidé de couper court à ces abus, et les généraux viennent de donner l'ordre aux chefs de corps de réduire les fanfares réglementaires à leur composition normale et de vendre les instruments extra-régimentaires. De plus, dans tous les régiments où l'état d'usage d'effectuer une retenue mensuelle de 1 fr. sur le solde des officiers, pour l'entretien de la musique, on devra renoncer à cette pratique abusive.

La mer intérieure d'Afrique. — L'Union nationale, à propos de l'adoption du projet Roudaire, fait observer ce qui suit:

« La mer du Sahara doit changer du tout au tout les conditions de la vie africaine: « L'annéantissement de l'immense réflexion produite par le désert, aura pour effet immédiat de diminuer considérablement la chaleur torride qui, jusqu'ici, a rendu l'Afrique intérieure inhabitable pour les Européens.

« La transition sera même si considérable que les adversaires du projet nous font craindre que le climat de l'Europe ne s'en ressente et ne tourne du tempéré au froid.

« Ces craintes ne sont certainement pas fondées. « Mais si l'on considère le projet uniquement au point de vue de notre influence politique dans le nord de l'Afrique et de notre colonisation, on ne peut qu'y applaudir des deux mains.

« L'instabilité de notre domination en Algérie tient, indépendamment des différences de religion, à l'immense de ert qui borde la mince bande de territoire colonisé par nous.

« Les Arabes révoltés se réfugient après chacune de leur défaite, dans le désert, et de là nous bravent tout à leur aise, en attendant une occasion pour recommencer.

« La mer intérieure prendra à revers les Arabes aussi bien que les Tunisiens, et permettra à la colonisation de s'étendre sur une terre fertile et non pas sur un sol desséché. L'Algérie prendra bientôt une importance et un développement suffisants pour la mettre en état de résister à tous les mouvements de l'islamisme.

« Le projet du commandant Roudaire est de coloniser paternellement, après la conquête par les armes, il complètera la conquête par la civilisation. »

Ce sera la plus efficace et la moins onéreuse.

L'instruction laïque. — La République française dit très judicieusement à propos de la loi d'enseignement:

« Rien ne surprendra autant que l'agitation artificielle créée à propos de la loi sur l'instruction primaire. Du moment que l'obligation a été établie, la laïcité devait en être la conséquence forcée, au même titre que la gratuité.

Toute décision contraire eût constitué un attentat contre la liberté de conscience des enfants. A l'Ecole, on leur donne des notions précises, exactes; on leur démontre les choses qui sont du ressort de l'intelligence, laissant aux parents ou à leurs délégués le soin d'ajouter à cet enseignement positif les notions théoriques ou métaphysiques à leur convenance. En agissant autrement, l'Etat encourrait la plus grave des responsabilités; il sortirait de son rôle.

Voilà ce que dit le bon sens. Les évêques disent autre chose.

Une armée coloniale. — Le gouvernement doit présenter un projet de loi tendant à la création d'une armée coloniale: nous pouvons ajouter, aujourd'hui, que ce projet demandera l'addition à l'armée actuelle de l'Afrique d'un nouveau régiment de tirailleurs algériens, de deux bataillons de zouaves, deux nouveaux régiments de chasseurs d'Afrique, un nouveau régiment de spahis, quatre nouvelles batteries d'artillerie et quatre nouvelles compagnies du génie.

Le recrutement de ces troupes se ferait au moyen d'engagements volontaires complétés, au besoin par le contingent continental; ces engagements seraient de cinq ans et donneraient droit à une prime.

Les hommes déjà au service par obligation légale seraient admis à s'engager pour compléter leur service à cinq ans, et ils toucheraient une part proportionnelle des primes.

Pour le surplus, pendant leur service légal, ils toucheraient la solde ordinaire et une haute paye pendant deux années, au-delà des trois dues par tout citoyen; on pourrait contracter des engagements de 2 à 5 ans avec prime et haute paye. Enfin, une retraite proportionnelle serait assurée après 15 années de service, dont 8 passées en Afrique.

La légion étrangère serait constituée en régiments de 4 bataillons, et les 3 bataillons d'infanterie seraient organisés en régiments.

Petites Nouvelles et Théâtres

Théâtre Guignol du passage de l'Argue. — Lyon-Revue vient de publier, pour le plus grand honneur de notre vieille langue gauloise et la plus grande joie des disciples très précieusement qu'elle compte encore parmi nous, une dédicace à la bouffonnerie ayant pour titre: Les tribulations de Duroquet, pièce de fabrique en trois actes.

La pièce a fait courir tout Lyon au Théâtre-Guignol du passage de l'Argue, où elle a été créée et où elle a été reprise mercredi, 17 courant, avec grand succès.

Si la moitié seulement des braves gens (dit M. Josephin Soulayr dans une lettre adressée à M. Félix Desvervay et qui sert d'introduction à la pièce), qui l'ont applaudie au feu de la rampe la lisent imprimée, bien des fronts aujourd'hui soucieux se dérident à rire. Or, le rire étroit, au dire de la Faculté, le remède par excellence aux maux de corps et aux peines de l'esprit, il est clair qu'on ne pouvait édicter une œuvre actuellement plus utile que celle-ci.

Le volume est imprimé avec un véritable luxe typographique. Nous ne saurions trop recommander cette œuvre bien légère, mais bien lyonnaise, à nos lecteurs, et les engager à aller voir représenter la pièce qui se joue tous les soirs au Théâtre-Guignol du passage de l'Argue.

Le volume est en vente chez tous les libraires et au théâtre de Guignol. — Prix: 2 fr. 50. Les abonnés de Lyon-Revue ne le payeront que 1 fr. 50.

FAITS DIVERS

AMBROISE THOMAS. — Un de nos confrères raconte une anecdote bien curieuse sur M. Ambroise Thomas.

L'illustre maestro a le bonheur d'être propriétaire, et propriétaire d'une riche villa à Argenteuil. C'est là, au milieu de ses bibelots précieux et de ses œuvres d'art, que l'auteur d'Hamlet et de Françoise de Rimini aime à se reposer des fatigues de la composition. Au mois de septembre 1870, à l'approche des troupes prussiennes, il n'eut pas le temps de mettre ses trésors à l'abri du pillage. Paris fut investi et la villa au pouvoir de l'ennemi.

Dès les premiers jours de l'investissement un jeune officier d'état-major prussien se présentait chez Ambroise Thomas, ou, parlant au gardien de la villa:

- A qui cette maison? — A M. Ambroise Thomas... — Ambroise Thomas le compositeur? — Oui.

L'officier demeura pensif un instant. Le garçon tremblait, sinon pour lui-même, du moins pour les bibelots sur lesquels il se trouvait chargé de veiller. Mais bientôt le jeune officier, prenant une carte dans un élégant carnet, écrivait sur cette carte quelques mots au crayon, puis il la glissa sous la porte fermée par le compositeur lui-même, le gardien habitant un pavillon indépendant de la villa. Après quoi, sorti sans mot dire, il écrivit à la craie, sur la porte principale, quelques mots en allemand.

Alors, chose étrange, toutes les autres maisons de village furent habitées, celle d'Ambroise Thomas demeura solitaire. Quinze jours se passèrent, la garnison changea; elle fut remplacée par une autre garnison; mais les officiers, attirés devant la villa, se éloignèrent après avoir lu sur la porte l'inscription à la craie.

Au grand étonnement du gardien, vingt fois le même fait se présenta. Vingt fois la garnison changea, vingt fois les officiers se présentèrent et vingt fois ils se retirèrent comme ils étaient venus, après avoir lu la fameuse inscription. Cela tenait du prodige!

L'armistice est signé. M. Ambroise Thomas s'échappe de Paris. Il vole à Argenteuil pensant trouver sa maison en ruines. Qu'elle n'est pas sa surprise en l'apercevant intacte! Il entre et, sur le seuil de la porte, il marche sur la carte d'un officier allemand portant ces mots au crayon: Neveu de Meyerbeer.

LA CATASTROPHE DE MARCILLY. — Un immense sinistre vient de se produire dans la commune de Marcilly, près de Langres (Haute-Marne). Un incendie s'est déclaré dans cette commune et a détruit, en trois heures, 80 habitations.

125 familles, comprenant 600 personnes, se trouvent sans abri.

Ds secours ont été immédiatement organisés, mais le désastre est grand, et les ressources du pays sont bien restreintes.

Le feu, qui éclate chez un boulanger, s'est répandu avec une rapidité vertigineuse. En

moins de trois heures, quatre-vingt maisons étaient en flammes. Les toitures en chaume faisaient un spectacle terrible. Les femmes et les enfants, affolés, couraient dans les rues. Les hommes essayaient, mais sans succès, d'arrêter la marche du feu.

Le feu était tellement intense que les cloches ont fondu dans le clocher. Les pertes sont évaluées à 800,000 francs. Un tiers n'est pas assuré.

Des souscriptions s'ouvrent de tous côtés. NOUVEAU SYSTÈME DE DOMPTAGE. — Les lions perdent leur prestige. Voici un fait qui pourra rassurer la police qui s'emut si fort du pari Bidel-Nouma-Hawa.

Le passage du cirque Sanger à Châteaudun a été marqué par un incident que l'Echo Dunois raconte ainsi : La cage aux lions était arrivée à l'extrémité de la rue d'Angoulême, du côté de la Place, lorsque, sans doute par suite de secousses imprimées à la voiture par la rapidité de la marche, la porte s'ouvrit, et un des lions apparut, prêt à s'élançer au dehors.

Les Spectacles

Grand-Théâtre. — La fille du Tambour-Major obtient toujours un immense succès, nous signalons surtout le défilé des troupes françaises, au dernier acte, qui est d'un effet saisissant.

Théâtre des Célestins. — L'amusante comédie La Boule, fait, toute les fois qu'on la joue salle comble. Aujourd'hui samedi première représentation de Les Rauteaux, de MM. Eckmann et Chatrian. Le grand succès de la Comédie-Française. Prochainement Sonnet de nuit, comédie inédite en un acte.

Panorama de Lyon — A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways) : Le siège de Lyon en 1793. (Visible toute la journée).

Panoramas mouvants. Le public suit toujours avec empressement les représentations des panoramas populaires du cours du Midi.

Exposition permanente des Beaux-Arts rue Bourbon, 38. Visible de 11 heures à 4 heures. — Entrée : 50 cent.

Place Bellecour Tous les soirs, musique militaire, de 3 à 4 heures.

FOIRES ET MARCHÉS

DU 21 AU 23 MAI 1882. Département du Rhône. — 22. Villefranche. — 23. Hauterive, Amplepuis. — 24. Saint Symphorien-sur-Coise. — 25. Poule, Anzy, Brignais, Lenthuy, Morand, Vaux-Orléans. — 26. Ournoux. — 27. Saint-Bel, Chamelet.

ADJUDICATIONS ADMINISTRATIVES

Limoges (Haute-Vienne), 25 mai 1882. Blé tendre, 1,800 q. m. — Paille, 900 q. m. — Avoine, 500 q. m. — Blé tendre, 2,000 q. m. — Paille, 900 q. m. — Avoine, 500 q. m.

Cherbourg (Manche), 5 juin. Blé tendre, 1,000 q. m. Paris (Seine), 7 juin. Luzerne, 150 q. m. — Paille, 7,000 q. m. — Avoine, 9,000 q. m.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS Poids vif, PRIX extrêmes. Includes data for Porcs, Moutons, etc.

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Includes data for Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Includes data for Veaux, Moutons, Porcs.

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Includes data for Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Marchés aux Bestiaux de la semaine

LUNDI 15 mai. Porcs. — Au commencement du marché, la vente a été facile, mais, vers la fin, elle a été beaucoup plus difficile et les acheteurs ne se faisaient qu'avec une baisse de 6 à 8 francs par 100 kilos.

MARDI 16 mai. Bœufs. — Vente assez active, mais les cours sont restés à peu près les mêmes que la semaine dernière. Les arrivages que nous annonçons dans notre dernier numéro ont eu lieu : le nouveau traité franco-italien ayant cours à partir du 15, les approvisionnements italiens avaient envoyé beaucoup de marchandises ; à partir de cette date, les bœufs d'Italie payent un droit d'entrée en France de 14 francs par tête.

Moutons. — Les moutons mis en vente à ce marché nous arrivaient en grande partie de l'Italie et de l'Afrique ; nous avons pourtant remarqué quelques envois de nos pays, qui se sont vendus de 140 à 190. Les africains se vendent de 140 à 166. Il y avait peu de moutons dans les premières qualités.

JEUDI 18 mai. Moutons. — Parmi les moutons exposés, nous avons remarqué : Charollais, 44 vendus 180 à 194. Auvergne, 220 » 180 190. Cavaillonnais, 230 » 180 188. Dauphiné, 4 » 165 175. Afrique, 620 » 140 175. Italie, 2460 » 150 180. Divers, 64 » 140 170.

prochaine, d'après les avis, le marché sera très garni. Nous avons vu peu d'acheteurs du dehors, et il s'est fait très peu d'envois. VENDREDI, 19 mai. Bœufs. — Les cours ont un peu fléchi, quoique l'approvisionnement soit suffisant ; il nous est arrivé quelques bœufs d'herbes du haro lai ; la vente en a été un peu difficile, ainsi que cela arrive toujours, pour les premiers, car les bouchers ne connaissent pas encore ce qu'ils peuvent vendre. Nous comptons recevoir quelque arriérés de Marseille la semaine prochaine, mais peu importants.

MARCHÉ AUX GRAINS (GUILLOTIÈRE)

Farines de consommation. — Les bonnes marques continuent à être très rares. Les blés de qualité de choix, manquent aussi. Il ne faut donc pas compter sur la baisse des farines tant que les blés seront aux mêmes prix. Les marques secondaires sont également peu abondantes. Nous cotons donc pour ce jour : Marques supérieures 54.50 à 56.50. Farines de commerce première 51.50 à 53.50. Farines — rondes 45.50 à 49.50.

Blés. — Peu de monde sur le marché. La culture, qui est occupée aux premières coupes de fourrages, faisait défaut au peu près. De la offre en blés de pays sans importance et prix sans changement, toutefois tendance faible, les acheteurs ne dépassaient guère les prix ci-dessous.

Orges. — Sans variation bien sensible. Les orges françaises restent stationnaires. Pommes de terre. — La consommation des pommes de terre nouvelles porte préjudice à notre marché qui a perdu de son importance. Voici les cours pratiques : Pommes de terre Charolaises, 9 75 à 10. Rouges, 11 25 à 11 75. Violettes, 11 50 à 12. Bœufs de neiges, 11 75 à 12. d'Auvergne, 11 75 à 12 25.

SUIFS Cours de Lyon, 17 mai. Suiifs en branches secs, 75 à 77 fr. Suiifs de moutons séchés, de 1,60 à 1,80 le k.

SALAISONS ET SAINDOUX

Lard en bande, 1er épais, 180 à 165. — nouveau 1er, 155 à 160. — 2e, 145 à 150. Saindoux blanc, poitrine, 160 à 160. Saindoux au, fondue, 1er qual., 155 à 160. — 2e, 140 à 145. — 3e, 130 à 135. — 4e, 120 à 125. — 5e, 110 à 115. — 6e, 100 à 105. — 7e, 90 à 95. — 8e, 80 à 85. — 9e, 70 à 75. — 10e, 60 à 65.

MARCHÉS AUX BESTIAUX

Marché de la Villette

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, VENDES les 100 kil. Includes data for Bœufs, Vaches, Moutons, Porcs.

Marché de la Villette

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, VENDES les 100 kil. Includes data for Bœufs, Vaches, Moutons, Porcs.

Marché de la Villette

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, VENDES les 100 kil. Includes data for Bœufs, Vaches, Moutons, Porcs.

Marché de la Villette

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, VENDES les 100 kil. Includes data for Bœufs, Vaches, Moutons, Porcs.

Marché de la Villette

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, VENDES les 100 kil. Includes data for Bœufs, Vaches, Moutons, Porcs.

Aix (Bouches-du-Rhône), 16 mai. Bœuf du pays, 125 115... 145 à 140. d'Afrique, 62 62... 120 à 130. Moutons du p., 650 6,00... 183 à 191. D'Afrique, 2750 2,30... 145 à 162. Agneaux, 700 650... 80 à 100. Porcs, ... à ...

Marseille, 15 mai. Nous cotons comme suit aux 100 kil. Bœufs, 155 145... 140. Vaches, 135 125... 115. Moutons africains, 162 155... à ...

GRAINS & FARINES

Paris, 18 mai. FARINES DE CONSOMMATION. Marq. de Corbeil, 65 65... 41 39 43 30. Marq. de choix, 65 68... 41 39 43 30. Bonnes marques, 63 65... 40 12 41 39. Marq. ordinaires, 62 63... 39 49 40 12.

Paris, 18 mai. Cours de midi. Disponible, 63... à ... Courant, 63... 63... Juin, 63... 63... Juillet et août, 62... 62... 4 derniers, 58 50... 58 50...

Chambéry (Savoie), 15 mai. Blé, 100 kil., 32 50 à 32 75. Seigle, 100 kil., 13... 13... Avoine de pays, 23... 23... étranger, 21... 21... Son, 15... 15... Farine, 41... 42...

Dijon (Côte-d'Or), 8 mai. Blé, 100 kil., 30... à 31... Seigle, 100 kil., 15 50 à 19... Orge, 23... 23... Avoine, 19 50 à 20 50.

Mâcon (S.-e. et-Loire), 16 mai. Blé blanc, 100 k, 31 50 à 32 25. Blé roux, 29 50 à 31 50. Seigle, 19 50 à 20... Avoine, 19 50 à 20... Farines 1er, de 53 à 54 fr. les 125 k. — Mail, 29 à 30 les 100 kil. — Sarrasin, 16 00 à 16 75. — Pommes de terre, 8 à 8,50. — Buis caillés avec os, très restreintes.

Chalon-sur-Saône (S.-e. et-Loire), 17 mai. Blé blanc, 100 k, 31 50 à 32 25. Blé roux, 29 50 à 31 50. Seigle, 19 50 à 20... Avoine, 19 50 à 20... Farines 1er, de 53 à 54 fr. les 125 k. — Mail, 29 à 30 les 100 kil. — Sarrasin, 16 00 à 16 75. — Pommes de terre, 8 à 8,50. — Buis caillés avec os, très restreintes.

Mâcon (S.-e. et-Loire), 16 mai. Blé, 100 k, 31... à 32... Seigle, 19... 20... Avoine, 21... 22... Mais, 21... 22...

SITUATION DES RÉCOLTES. Alais (Gard), 15 mai. Malgré le peu de pluie, les blés sont très beaux et commencent à épiquer ; il ne faudrait pas maltraiter de corps de vent au de faire pleuvoir, qui ruinerait tout de suite le blé et d'arriver ainsi à la récolte, qui sera précocée et bonne, il faut l'espérer. Les arrières à terre promettent aussi cette année.

Mâcon (S.-e. et-Loire), 16 mai. Nos récoltes se présentent sous de bons auspices ; les blés, avoines et seigles sont dans de bonnes conditions ; ces derniers ont passé fleur et promettent beaucoup.

Chambéry (Savoie), 15 mai. Les récoltes sont de toute beauté ; si le beau temps continue, nous aurons quantité et qualité de tous nos produits.

Pont-de-Vaux (Ain), 17 mai. Nous avons un temps à souhait pour nos récoltes en terre.

La Tête St-André (Isère), 16 mai. Il ne restait rien à désirer sur l'état actuel de toutes les récoltes précitées sauf pour les colzas qui ne donnent plus d'espoir, sont données en fourrage ver aux animaux.

Après les pluies bienfaisantes que nous venons de traverser, il semblerait que nouvelle période de chaleur va succéder, aussi tout pousse à souhait, les seigles commencent à fleurir, les blés sont à la veille de l'épiage, les avoines sont très satisfaisantes, les pommes de terre commencent à lever, la vigne pousse, ce qui n'est pas phyloxère s'annonce bien, au total tout annonce une année exceptionnelle, et si le soleil de fin mai et commencement juin ne fait pas défaut, tout porte à croire que les plus belles espérances seront réalisées.

Les fourrages abondent sur certains points, paraissent laisser à désirer sur certains autres. Les luzernes ne donnent pas une très abondante récolte, surtout les vieilles, dont beaucoup de plants ont disparu pour faire place à de mauvaises herbes.

On commencera à les couper vers la fin du mois. FOURRAGES. Marché de la Chapelle du 10 mai. Fort marché : on comptait 207 voitures sur la place. La vente a été généralement difficile, et les prix ont encore baissé tant sur les pailles que sur les fourrages.

La paille de blé de choix a été cotée à 43 francs, les bonnes sortes courantes ont été payées de 40 à 42 fr. Les sortes inférieures assez nombreuses ont trouvé preneurs de 36 à 38 fr.

FOURRAGES. Fort marché : on comptait 207 voitures sur la place. La vente a été généralement difficile, et les prix ont encore baissé tant sur les pailles que sur les fourrages.

La paille de blé de choix a été cotée à 43 francs, les bonnes sortes courantes ont été payées de 40 à 42 fr. Les sortes inférieures assez nombreuses ont trouvé preneurs de 36 à 38 fr.

Les fourrages abondent sur certains points, paraissent laisser à désirer sur certains autres. Les luzernes ne donnent pas une très abondante récolte, surtout les vieilles, dont beaucoup de plants ont disparu pour faire place à de mauvaises herbes.

On commencera à les couper vers la fin du mois. FOURRAGES. Marché de la Chapelle du 10 mai. Fort marché : on comptait 207 voitures sur la place.

La paille de blé de choix a été cotée à 43 francs, les bonnes sortes courantes ont été payées de 40 à 42 fr. Les sortes inférieures assez nombreuses ont trouvé preneurs de 36 à 38 fr.

On offre en gare de fortes quantités de foin de Bretagne dans les prix de 50 à 55 fr. à prendre à Va-girard. Nous cotons sur le marché comme suit : 1er qté, 70 qté, 3e qté. Foin, 74... 70... 66... Luzerne, 72... 67... 64... Regain, 65... 65... 61... Paille de blé, 43... 40... 36... de seigle, 45... 40... 36... d'avoine, 39... 36... 32...

HUILES — PÉTROLES

Paris, 18 mai. — Cours commerciaux. HUILE DE COLZA. — Les prix se maintiennent assez bien. On cote le courant du mois 69,25. Juin est fait à 69,75, juillet et août à 70,75. Les 4 derniers mois, faits à 73 fr., restent demandés à ce prix et sont cotés à 73,25.

HUILE DE LIN. — Pas de changement dans les prix. Disponible, 59 75 à ... Livrable courant, 59 25... — juin, 69 75... — juillet-août, 70 75... — 4 derniers, 73... 73...

PÉTROLE. — Cours aux 100 kil. Disponible, 48... à 49... Livrable, 48... 49... Essence de 700 à 710°, disp., 58... 59... — livrable, 58... 59...

Marseille (Bouches-du-Rhône), 17 mai. HUILE D'OLIVE COMESTIBLE. — Très calme. Aix surline, 180 à 200... Bari A vieille, 135 à 140... Bari 1 vieille, 125 à 130... Bari 2 vieille, 110 à 115... Toscane surline, 195 à 200... Toscane fine, 170 à 175... Sun, 15,50 à 16,50 les 100 kil. — Remoulages, 17 à 18 fr. les 100 kil. — Foin 6 à 6,6 fr. les 500 kil. — Paille, 40 à 48 francs les 500 kil.

HUILES DE GRAINES COMESTIBLES. — Tousjours bonne tenue. Sesame surline Levant, 108/110. — Sesame Kurrachee, 88/90. — Sesame Bombay, 88/90. — Sesame flus 2° Levant, 80/80. — Sesame, 2° Mozambique, 80/80. — Sé-ame 2° Bombay, 69/70. — Sesame 2al alta, 70/70. — Arachide surline Esp. 110/100. — Arachide Russe, 140/100. — Arachide surli e Gambie, 95/100. — Arachide surline ancienne, 80/80. — Arachide Cazamane, 75/80. — Arachide Dénoué, 80/80. — Arachide Rio Nunez, 95/95. — Arachide 2° décortiquées, 80/80. — Pav. surline, 75/78. — Canola surline, 90/100.

HUILES DE GRAINES LAMPANTES les 100 kil. Sesame, 102/100. — Arachides, 68/70. — Colzas brutes à froid, 73/70. — Colzas brutes à chaud, 80/80. — Colzas épurées, 80/81. — Ravison brute, 65/65. — Ravison épurée, 70/70. — Lin Bombay, 72/70. — Lin Rouennet, 72/70. — Lin épurée, 80/80.

ALCOOLS — VINS. Paris, 18 mai. — Cours commerciaux. ALCOOLS. — La tendance est un peu plus faible. On cote 50 c. de baisse environ sur l'indigo dernier, le courant au mois reste offert à 61,75 ; le livrable est délaissé.

On rote l'hect. de 90°, entrepôt : Disponible, 61 75... Livrable courant, 62... — juin, 62... 61... 78... juillet-août, 61 25... 61... 4 derniers, 57 25... 57...

Nîmes (Gard), 10 mai. Le cours au 3/6 ne varie pas : Disponible, 100 » à » » Juin, 100 » » » Juillet-août, 100 » » » Mars, 95 » » »

En vins, la demande, sans être importante, se soutient bien. Espagne n° 1, 15°... 38 » à 44 » 2... 30 » 36 » Italie, n° 1, 13 à 14°... 38 » 40 » 2, 13 à 14°... 30 » 35 » Roussillon, 13 à 14°... 38 » 42 » Narbonne, 12 à 13°... 30 » 35 » Montagne Super., 11 à 12°... 23 » 28 » — ordina., 10 à 11°... 23 » 24 » Aramons super., 9 à 10°... 20 » 22 » — ordina., 8 à 9°... 17 » 19 » Bourges, 9 à 10°... 25 » 28 » Picpouls, 10 à 11°... 30 » 32 »

SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS. Paris, 17 mai. Les cours conservent une bonne tenue et l'on a payé le suif de place 92 et 92,50 pendant la semaine. La marchandise est rare et la prix ont une tendance à la hausse.

Les suifs étrangers toujours très fermes ne peuvent que faciliter un mouvement favorable sur nos suifs indigènes. Le local Plata est nominal à 100 fr et New-York est en hausse à 108,50 pour suif Prime City, et 105,50 pour Prime Western, c. f. et ass. j.

Le cours officiel des suifs français de boucharie a été fixé aujourd'hui à 94 fr. hors de Paris, soit en hausse de 3 fr. sur le cours précédent. Le suif fondu est à 106 dans Paris. Suif en branches (renouveau moyen de 75/100), 70,50.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 17 mai. SAINDOUX ET SALAISONS. — Selon marque, entrepôt à la tonne. SAINDOUX raffiné en tierçons, 142 à 143. — Roussillon 146 à 148. — Raffiné euveux, 152 à 154. — En pains salés, 175 à 80. — En pains non salés, 175 à 180. — Non raffiné, manq. — A farine, manque.

SAISONS D'AMÉRIQUE. — Les 100 kilog. Saïsons nouvelles, 24 à 36. — Jambons salés longs, 150 à 145. — Jambons écurés, 170 à 180. — Jambons fumés, 170 à 200. — Bandes longues, 122 à 124. — Ban e courtes, 127 à 128. — Poitrines, selon poids, 145 à 150. — Dos gras, selon coupe et poids, 175 à 180. — Prime Mess pork, en barils, 105 à 110. (A tout entrepôt).

SUIFS : De Pays, 90. — Monton Plata, 94. — Bœuf d'ain, 96. — Amérique prime city, 102. — Amérique western, 99. — Russie, M.

SUCRES & MÉLASSES. Paris, 18 mai. — Cours commerciaux. SUCCRES. — La tendance est plus ferme, et les prix ont même cotés au léger hausse. On a pu le courant du mois de 68,25 à 68,50. Juin est de-

mandé à 68,75 et 69 fr. Le livrable donne lieu à très peu d'affaires. Disponible. 68 25 à 68 50 Courant. 68 25 à 64 50 Juin. 68 75 à 69 ..

CAFÉS ET CACAOS

Le Havre (Seine-Infér.), 18 mai. CAFÉS. — On note seulement 250 sacs Santos disponibles à 54 fr. par 50 kil. ent. par.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 17 mai. CAFÉS BON GOUT. — Position sans changement. Voici nos cours par 50 kil. ent., esc. 1 à 2 p. 100.

DIVERS Marseille (B.-du-Rhône), 17 mai. SAVONS de Marseille garantis sans mélange. Suivant qualité et fabrication les 100 kil. emb.

POIVRES. — Fermes. Nous cotons par 50 kil. ent. esc. 2 p. 100. Poivre blanc Singapour, 103 à 110. — Poivre blanc Penang, 97 à 105.

petit mouvement n'a amené aucune demande importante. Quant aux riz Rangoon, ils sont offerts à livrer à de très-bas prix, mais les acheteurs se tiennent sur la réserve, n'étant pas certains de leur débouchés.

VARIÉTÉS

LE FORGERON

Oublions! oublions! voilà le cri des lâches! Paul DEBOULE.

C'était un grand gaillard, à la robuste épaule, un vigoureux et franc luron; de ses nerveuses mains il eût déraciné un chêne!

Un brave et fier bourguignon, rude mais honnête et solide à l'ouvrage.

Et il vivait heureux dans son petit village de Rouvres, soignant comme un bon fils qu'il était sa pauvre mère aveugle.

Un jour vint, jour de tristesses et d'alarmes... la guerre avec ses sauvages et sublimes horreurs... puis l'invasion.

Alors dans sa fièvre âme, il avait senti gronder la colère et la haine... Ah! comme volontiers il eût pris un fusil!

Et ce jour-là, il avait quitté la maison de bonne heure, sans réveiller la vieille mère pour s'en aller achever un travail pressé.

Un instant le vieil ouvrier resta là anéanti par la douleur et la haine; mais au souvenir de sa mère qui l'attendait peut-être, il se redressa soudain pris d'énergie et de virilité.

Il se précipita sur la route, trisne et songeur. Ils étaient là, une trentaine à peu près autour d'un vieux à favoris blancs qui donnait des ordres d'une voix brève, tandis que les fantassins se répandaient dans les maisons voisines.

Le forgeron passa au milieu des groupes, avec un regard farouche.

Déjà il s'approchait de sa demeure; il lui tardait d'arriver... quand, tout à coup, de chez lui, partit un cri d'effrayante détresse et de suprême pitié. Il eût peur et d'un bond il s'élança vers la porte.

Ce qu'il vit alors, l'épouvanta; sa mère, sa pauvre chère mère, arrachée de son lit de douleur, traînée par quatre farieux, tandis que la-bas comme s'ils étaient les maîtres, deux autres se chauffaient près de la cheminée, riant aux éclats de cette scène sauvage.

C'en était trop vraiment! Dans un coin près de la forge, gisait un lourd marteau de forgeron, il le saisit, et sombre il se précipita vers les assassins.

Il se précipita vers les assassins. Dans l'ombre de la forge, sa haute stature, mise plus en relief par le feu de la cheminée, semblait s'élever encore.

Et comme les autres reculaient pleins d'effroi et de peur, lui, froidement, lentement leva son marteau et frappa. Il y eût un bruit sec d'os brisés, un râle!

Cinq fois encore le forgeron jeta sur le sol, un cadavre. Sa mère était vengée.

Mais au bruit de cette lutte horrible on était accouru. Une soldatesque effrénée s'était ruée dans la forge, et lui, le forgeron, justicier terrible, frappait toujours. Le sang jaillissait et perlait autour de lui, comme une rosée rouge.

— Feul rugit un des chefs, et effrayante cible, dix balles vinrent trouer de leur néant hideux la vaillante poitrine de l'héroïque forgeron.

..... Il respirait encore, on le traîna jusque sur la place devant l'église, on l'attacha aux canons, comme exemple!

E. BERNIER.

UNE EXPOSITION D'ENFANTS

Voici quelques détails intéressants sur l'exposition d'enfants qui vient d'avoir lieu à la Nouvelle-Orléans.

Depuis longtemps déjà, toutes les feuilles américaines annonçaient, à grand renfort de réclames, que toutes les mères et nourrices pouvaient se faire inscrire. Trente prix, consistant en sommes assez élevées, devaient être distribués par un jury composé de médecins, présidé par le docteur Churchill H. Wood, qui est, paraît-il, un spécialiste autorisé pour les maladies de l'enfance.

Au jour dit, 162 babies prenaient part au concours. Il en était venu de partout, — jusque des Etats les plus éloignés; mais on sait que, pour nous autres Américains, les distances n'existent pas!

On avait construit tout exprès une sorte de hall immense, divisé en une infinité de compartiments, très luxueusement aménagés, où se tenaient les mamans et leurs nourrissons. Il y avait deux sections: enfants de six mois à un an et enfants de un à deux ans.

Un troisième groupe comprenait les « petits prodiges », c'est-à-dire les infortunés bambins trop précoces, que leur mauvaise étoile avait doués de qualités tout à fait surprenantes, — en un mot, tous les Pies de la Mirandole américains! Ceux-ci étaient admis jusqu'à l'âge de huit ans.

Il y avait là de petits bonshommes, hauts

comme la main, qui vous récitaient tout Long-fellow sans manquer un vers; d'autres qui, sans le secours d'aucune opération écrite, calculaient comme Newton; d'autres enfin, qui, fils d'acrobatas et acrobatas eux-mêmes, pouvaient prouver en dépit de leur taille, que les doubles sauts périlleux n'avaient, depuis longtemps, plus de secrets pour eux.

Dès le premier jour, il fut aisé de voir que la grande médaille serait certainement décernée à un baby venant de Pensylvanie qui, âgé de sept mois, paraissait avoir près de deux ans. C'était une sorte de phénomène dans son genre. Il avait déjà toutes ses dents, et ce petit hercule commençait à marcher.

Il semblait d'ailleurs assez peu commode de sa nature, et il donnait tout le mal possible à sa nourrice.

Un autre enfant était aussi tout à fait remarquable; mais bien qu'il ne fût tout au plus que couleur « pain d'épice », il était de race noire, et il fut exclu du concours et gardé seulement à titre de curiosité.

Comme il n'y avait pas de jury d'admission, les prétentions maternelles s'étaient données libre carrière, et il y avait là un certain nombre de marmots qui n'avaient rien d'étonnant. C'était, toutefois, la plus superbe nursery qui se puisse trouver.

Une sage précaution du comité d'organisation avait été de faire jouer, pendant les heures d'ouverture, à un orchestre spécial, les morceaux les plus bruyants... De cette façon, les visiteurs pouvaient admirer les enfants sans être incommodés de leurs cris.

E. BERNIER.

CHEMIN DE FER DE L'HIMALAYA

Le chemin de fer de l'Himalaya, la chaîne de montagnes la plus haute du globe, récemment construit dans l'Inde, est un des ouvrages les plus curieux de notre époque.

C'est le seul, en effet, qui gravisse une hauteur de 2,255 mètres avec un développement de 80 kilomètres, soit environ 28 mètres 20 par kilomètre, qui présente des pentes de 47 à 50 millimètres par mètre, et sur lequel on rencontre des courbes de 21 mètres 33 de rayon.

Par sa configuration, la ligne a l'aspect d'un serpent qui se perd dans les nuages. Elle permet de faire en vingt-quatre heures le voyage de Calcutta au terminus, c'est-à-dire de parcourir dans ce temps une longueur d'environ 580 kilomètres, et d'atteindre Darjeeling qui est situé à 2,345 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les travaux de ce chemin de fer, qui devaient être finis en dix-huit mois, ont été commencés en mai 1879 et n'ont été terminés qu'au mois de juin 1881. La voie a 0,61 de largeur. Les rails sont en acier raffiné et il y en a eu 24,000 employés.

Les traverses ordinaires sont espacées de 0,81; ses traverses supplémentaires sont placées sous les joints des rails. Les travaux a exigé l'emploi d'environ 100,000 traverses.

Pour maintenir la rigidité de la voie, on a appliqué des plaques d'appui sous les rails extérieurs dans toutes les courbes de 36 mètres de rayon moindre. La pente qu'on rencontre le

plus généralement est de 6 m. 04 par mètre; dans quelques parties isolées elle s'élève jusqu'à 0 m. 05. En raison de la nature tourmentée du terrain la tracé a présenté les plus grandes difficultés.

Pour la traction on se sert actuellement de machines-tenders, de modèle réduit. Ces machines-tenders des voitures extrêmement légères, analogues à celles que quelques compagnies de tramways emploient dans la saison chaude; mais elles laissent, paraît-il, beaucoup à désirer au point de vue du confort.

Quant aux locomotives, elles sont semblables à celles qui circulent sur les voies ordinaires. La vitesse à la descente est modérée à l'aide de freins puissants. Mais nous n'avons pas encore des renseignements assez précis pour faire connaître qu'elle est la dépense de traction et quelle est la vitesse de marche.

En outre, l'ouverture de la ligne étant relativement récente, l'expérience n'a pas encore pu démontrer s'il sera toujours possible d'y faire un service régulier dans toutes les saisons.

Dans tous les cas, ainsi que l'a dit Sir Ashley-Eden dans son discours d'inauguration, le railway de l'Himalaya nous semble avoir résolu un problème comme il ne s'en était pas encore rencontré dans l'histoire des chemins de fer.

Mots de la fin.

Grand rassemblement, l'autre jour, au coin du faubourg Montmartre: Un monsieur se promenait suivi d'un minuscule bull terrier; passe un chiffonnier, qui agace le chien en lui présentant sa lanterne.

Les terriers ne sont pas très patients; à la troisième attaque, master bull happe la jambe du chiffonnier et le mord au mollet.

Celui-ci, furieux, frappe d'un coup de son crochet le chien, qui s'enfuit couvert de sang.

— Animal, brutal, idiot! fait le propriétaire du chien.

— Tiens, pourquoi qu'il m'a mordu, votre roquet?

— S'il vous a mordu, il fallait le frapper avec la manche et non avec la pointe de votre crochet.

— Fûte alors! avec ça qu'il m'a mordu avec sa queue!

Bébé est à table avec un ami de la famille et ses parents, qui, à chaque instant, lui rappellent ces préceptes de tenue qui taquinaient si fort l'abbé Defille.

Bébé observe l'invité.

— Oh! monsieur, dit-il, je voudrais bien être toi.

— Pourquoi cela?

— Parce que je pourrais mettre mon couteau dans ma bouche sans qu'on me tire les oreilles.

Le Gérant: C. BAUDOIN.

Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

ÉCOLE SPÉCIALE POUR LA Préparation au Volontariat d'un an Par une Société de Professeurs Chemin de Montauban, 33 - LYON -

BRASSERIE JACOLIN Au PONT D'ECULLY (Lyon-Vaise) Dimanche 21 mai 1882 GRAND CONCERT avec le concours de M. Vincent COLLOMB, comique, artiste d'opérette. M. Vincent COLLOMB, id. M. MAX, comique. M. LOUIS, ténor. M. SASSE, romancier. M. FOURNIER, accompagnateur.

INCASSAMENT Ouverture du Grand Casino de Vaise Hygiène de la Boucherie Avec les rayons chauds du soleil, voici venir les mouches, moustiques et autres insectes nuisibles de la création. Ces ennemis ailés, particulièrement préjudiciable au commerce de bouche, viennent de trouver un terrible adversaire dans l'arrosage à l'Eau hygiénique LYONNAISE Tue-Mouches de L. FOUGEROUX. (Propriété déposée.) Un flacon du prix de 4 francs contient une quantité d'acide liquide pour mêler à soixante litres d'eau; un verre à liqueur suffit pour cinq litres. L'arrosage acidulé se fait chaque matin pendant les grosses chaleurs de l'été. L'usage de ce produit se recommande aux bouchers, charcutiers, restaurants, et tous commerces ou personnes incommodés par le voisinage des mouches. DÉPÔT CHEZ LACARELLE ET MICHON Marché aux Bestiaux LYON - VAISE

LE SAVON PHÉNIQUE de L. FOUGEROUX, de Lyon Se recommande par son principe antipédémique. Il opère avec succès contre les engelures, crevasses, coupures, boutons et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang. Indispensable dans la toilette intime, il préserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres. En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs. (Boîte: place des Terreaux, 2).

RIVOIRE MENUISIER EN TOUS GENRES Plots bois debout pour la Boucherie Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX LYON - VAISE

Vente de Fonds de Commerce GRAND BUREAU DE PLACEMENT DES DEUX SEXES KLEIN et C, rue Dubois, 27 près le Crédit Lyonnais. MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers porteurs de bons certificats seront placés gratuitement. Boîte au Marché de Vaise, chez M. JACQUES, tailleur. A VENDRE 30 FONDS DIVERS dans tous les prix.

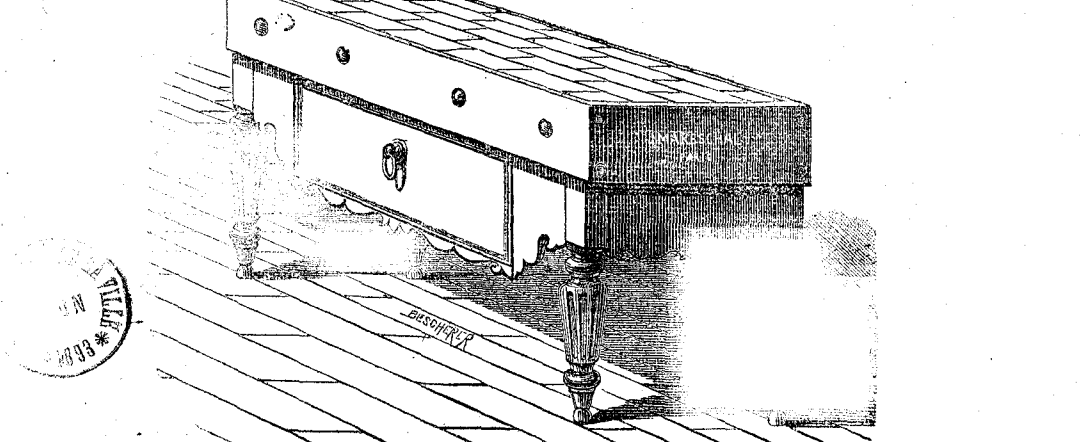
BALAND AINÉ TAILLANDIE USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22 PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX LYON - VAISE Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc. ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces INSTRUMENTS ET OUTILS POUR L'AGRICULTURE

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie BUREAU DE PLACEMENT Des Garçons Bouchers et Charcutiers J.-M. MICHON 21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON - VAISE Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures SUCCURSALE: 48, rue Saint-Jean, 48, LYON Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 15,000 fr.; bonnes occasions. Fonds de Boucherie à Lyon, quartier populeux. — Loyer 900 fr. — Bail 7 ans. — Affaires 1 B. 1/2. M. 10. V. 4. — Prix demandé: 6,000. Fonds de Boucherie Brotteaux, quartier riche. — Loyer 1,360 fr. — Bail 7 ans. — Affaires B. 3. M. 20. V. 6. — Prix demandé: 13,000. Fonds de Boucherie environs de Lyon. — Affaires exceptionnelles. — Location 500 fr. — Travail B. 1/2. M. 10. V. 4. — Prix demandé: 6,000. Fonds de Charcuterie (cause départ) centre de Lyon. — Affaires 5,000 fr. — Loyer 2 ans. — Bail à volonté. — Prix demandé: 13,000.

Vins de Vendange SANS PLATRE BONNET-GIBAUDAN PROPRIÉTAIRE Cazouls-les-Béziers Montagne 1er choix: 40 fr. l'hectolitre. Envoi franco d'échantillons sur demande.

Paraît tous les mois LYON-REVUE (80 pages de texte) Recueil littéraire, historique et archéologique Illustrations par E. Froment. Directeur: Félix Desvernay Abonnement: 20 fr. par an. — Le Numéro 2 fr. RÉDACTION ET ADMINISTRATION 10, rue de la Préfecture, 10, Lyon

Diplôme d'honneur (Grand Prix) Exposition Internationale 1879 JULES MARESCHAL, A PARIS 185, Rue d'Allemagne (dans l'impasse) INSTALLATIONS, MACHINES et OUTILLAGE pour BOUCHERS et CHARCUTIERS



On fabrique les étaux montés de tous genres et de toutes dimensions en longueurs, largeurs et épaisseurs à la demande des clients. — On livre également des ÉTAUX nus, c'est-à-dire sans la monture. Prix compris les quatre équerres aux angles en fer poli. En 20 centimètres d'épaisseur et 60 centimètres de large 45 fr. le mètre. En 25 — — — — — 52 fr. — En 30 — — — — — (double face) et 60 cent. de large 70 fr. — En 50 — — — — — 125 fr. — Grilles et fermettes d'hiver en fer, du genre le plus moderne. — Tables en fer à dessus de marbre de toutes dimensions. — Treuils fixes et treuils roulants pour abattoirs, etc., etc. On peut traiter par correspondance. — Pour les grilles la maison envoie un employé pour prendre des mesures sur place et donner le prix d'avance. Représenté à LYON, par MM. H. SAURET-GILLON et C. 70, COURS LAFAYETTE.

IMPRIMERIE P.-M. PERRELLON Grande rue de la Guillotière, 28 Lettres, de décès, de faire part, Circulaires, Affiches, Prospectus, etc.

Depuis le 25 Mars LES BUREAUX de L'AGENCE J. MALIGNON sont transférés, pour cause de réaménagement, 36, rue Croix, 36.

UNION ET PHÉNIX ESPAGNOL COMPAGNIE D'ASSURANCES RÉUNIES PARIS. — 1, Rue Lafayette. — 1, Calle de Olozaga. — MADRID Capital social entièrement versé: 12,000,000 fr. — Réserve: 8,000,000 fr. ASSURANCES: VIE ENTÈRE; MIXTES; BÉNÉFICES VIAGÈRES. — OPÉRATIONS SPÉCIALES DE LA CAISSE DE CRÉDIT PERSONNEL: L'Union et Phénix Espagnol garantit, par un simple visa, le remboursement de toute traite à 3 mois ne dépassant pas 1,000 francs, en cas de décès du souscripteur ou de l'un des endosseurs. Tarif unique: à 0,00 de montant de la traite. L'examen médical n'est obligatoire que pour la garantie des traites dépassant 1,000 francs. Le maximum de garantie sur traites ne peut dépasser 10,000 francs par assuré. S'adresser pour le visa: A Paris, 1, Rue Lafayette; à Madrid, 1, Calle de Olozaga; et dans toutes les Agences de l'Union et Phénix Espagnol en France, en Espagne, en Portugal et en Belgique. ASTHME & CATARRHE Guéris par les CIGARETTES ESPIC, 2 fr. la Boîte OPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, Vente en gros, J. ESPIC, 100, rue de Valenciennes. — Éviter la signature sur chaque Cigarette.